



**MATERIEL FINANCÉ  
PAR LES COTISATIONS  
DES SYNDIQUÉS CGT**

**FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT**  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 3 novembre 2014

## La Poste



# HABILLEMENT:

## LA POSTE MÉPRISE LES POSTIERS !

### Les propositions de la CGT durant ces rencontres:

⇒ **D**otation exceptionnelle de départ pour tout nouvel arrivant (inclus veste trois en un).

⇒ **P**érennisation de la dotation globale annuelle existante.

⇒ **P**ossibilité de renouvellement exceptionnel du trois en un, si besoin, et hors dotation.

⇒ **M**aintien de tous les articles au sein du catalogue.

⇒ **P**rise en compte de l'entretien de tous les vêtements par La Poste.

⇒ **A**tribution d'une indemnité qui prenne en compte les frais de nettoyage, d'imperméabilisation et d'entretien de l'ensemble des vêtements de travail.

Après plusieurs mois d'échanges, la direction de La Poste a présenté, lors d'une dernière réunion, les nouvelles mesures concernant la dotation de l'habillement et l'attribution de l'indemnité de nettoyage.

La Poste s'est appuyée sur divers textes juridiques pour associer l'indemnité de nettoyage au port d'une tenue obligatoire et inclure cette indemnité dans l'enveloppe globale allouée à chaque agent.

La CGT n'a eu de cesse tout au long de ces négociations de mettre en avant la nécessité de considérer le bas de la tenue comme indispensable.

De même, la totalité des articles proposée dans le catalogue Armor lux trouve, à nos yeux, son utilité pour chaque postier selon son environnement de travail.

La Poste a annoncé les mesures ayant recueilli l'aval de 5 organisations syndicales (CFDT FO SUD CFTC UNSA) pour la tenue obligatoire:

- T-shirt ou gilet ou veste d'hiver pour tous les agents en contact avec la clientèle.
- Gilet multi poches pour les encadrants et les agents qui ne sont pas en contact avec le Public.
- Suppression ou remplacement de certains articles du catalogue.

Les propositions de la CGT (voir ci-contre) n'ayant pas été partagées par les autres OS, les postiers subiront une baisse de 8 % de la dotation et une indemnité de nettoyage complètement dérisoire.

Le port de la tenue obligatoire sera intégré dans les critères d'entretien annuel d'appréciation à partir de Mars 2015.

**Une indemnité annuelle de 12€06 (1€/mois) sera versée à chaque agent en relation avec le public et de 3.50 euros pour les services hors contact public.**



Le versement de cette dernière aura lieu au mois de décembre 2014.

Dans chaque département le personnel doit intervenir avec la CGT, pour contraindre La Poste à réunir les commissions d'habillement,

- ▶ demander le maintien intégral, voire l'amélioration de la dotation,
- ▶ l'accès à tous les articles du catalogue,
- ▶ et l'augmentation de l'indemnité de nettoyage.

**Votez pour des représentants qui continueront à porter ces revendications**

